

Erasmus + Démarches des allocataires

Les étudiants déclarés allocataires par la commission de sélection doivent accomplir les démarches suivantes en respectant les délais imposés :

1. Avant le départ
 - Signer le **Contrat de mobilité** en 2 exemplaires avec signatures originales, de l'étudiant(e) et du lycée
 - Signer le **Contrat pédagogique** (Annexe I) avec signatures originales ou scannées, du lycée, de l'entreprise et de l'étudiant(e)
 - Effectuer le **test de langues OLS** en ligne.
2. A l'arrivée sur le lieu de stage
 - Envoyer immédiatement au lycée l'attestation d'arrivée en stage (conditionne le paiement de l'acompte de 70%) qui vous sera envoyé par mail quelques jours avant le départ.
3. Avant, pendant et après le stage
 - Utiliser l'aide linguistique OLS
4. Fin de stage
 - Faire remplir par l'entreprise l'**attestation de stage** et l'**Europass mobilité**
5. Au retour, et avant le 15 septembre qui suit le stage
 - Effectuer le **test de langues OLS** en ligne.
 - Remplir le rapport du participant en ligne (ces deux opérations conditionnent le paiement du solde de 30%)

Les stages interrompus sans raison sérieuse donneront lieu à remboursement de la totalité de la somme perçue par l'allocataire.

Si pendant le stage un incident survient provoquant son interruption, il faut nous fournir des justificatifs écrits